

## ATTESTATION D'ELIGIBILITE

### TITRES DE SOCIETES NON COTEES en PEA PME

(A compléter/signer par la société émettrice et à renvoyer au titulaire pour remise à la Banque)

Je soussigné M/Mme.....,  
président / directeur général de la société .....  
atteste que les titres ..... dont l'acquisition  
est envisagée par M/Mme.....  
répondent bien aux différents critères et conditions d'éligibilité au PEA PME-ETI fixés par la réglementation applicable et notamment par les articles L. 221-32-2 et D. 221-113-5 du Code Monétaire et Financier (ci-après « CoMoFi »).

#### La société émettrice déclare :

- qu'elle satisfait aux conditions prévues aux articles L.221-32.2 2 et D221.113-5 du Code Monétaire et Financier (CoMoFi) :
  - occuper moins de 5 000 personnes et,
  - réaliser un chiffre d'affaire annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros.

Les conditions d'effectif, de chiffre d'affaires et de total de bilan de la société émettrice des titres inscrits au plan sont appréciées dans les conditions définies aux articles D221.113-5 et D221.113.6 du CoMoFi. Lors que la société émettrice des titres a pour objet principal de détenir des participations dans d'autres sociétés, elle déclare que les conditions mentionnées ci-avant sont respectées par elle-même et également au niveau de chacune des sociétés dans laquelle elle détient des actions ou parts.

- que les données retenues pour déterminer l'éligibilité des titres de la société émettrice au plan sont celles afférentes à l'avant-dernier exercice comptable clos et qui précède la date d'acquisition des titres. Elles sont calculées sur une base annuelle. Si la société n'a pas encore clos son deuxième exercice, les données retenues sont celles afférentes au seul exercice clos qui précède la date d'acquisition des titres ou, à défaut, au premier exercice clos suivant cette même date. Elles sont calculées sur une base annuelle.
- qu'elle satisfait aux conditions d'éligibilité prévues à l'article L.221-32.5 du CoMoFi, à savoir :
  - Elle a son siège en France ou dans un autre Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat de l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales,
  - Elle est soumise à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun ou à un impôt équivalent

Fait à : .....

Le : .....

Cachet de la société émettrice :

Signature d'un représentant habilité :

Nom et fonction